

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **16 mars 2018**

Délibération n° 2018-2625

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution d'une subvention à l'association Service à la personne Rhône-Alpes (SAPRA) pour l'organisation de la 6^e édition des Trophées des services à la personne le 15 mai 2018

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'attractivité et des relations internationales

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Lebuhotel

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 27 février 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mardi 20 mars 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, M. Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mmes Frih, Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Beauteemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burriland, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Hugué, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mme Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mmes Servien, Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Colin (pouvoir à M. Galliano), Claisse (pouvoir à M. Jacquet), Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Mmes Poulain (pouvoir à Mme Glatard), Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), MM. Brolquier (pouvoir à M. Geourjon), Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Fenech (pouvoir à M. Hugué), Fromain (pouvoir à M. Compan), Gouverneyre (pouvoir à M. Vergiat), Passi, Mme Pietka (pouvoir à Mme Burriland), MM. Sturla (pouvoir à Mme Brugnera), Vial (pouvoir à M. Jeandin).

Absents non excusés : M. Aggoun.

Conseil du 16 mars 2018**Délibération n° 2018-2625**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Attribution d'une subvention à l'association Service à la personne Rhône-Alpes (SAPRA) pour l'organisation de la 6° édition des Trophées des services à la personne le 15 mai 2018**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'attractivité et des relations internationales

Le Conseil,

Vu le rapport du 22 février 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'association Service à la personne Rhône-Alpes (SAPRA) est une association loi 1901 à but non lucratif, créée en 2010, qui réunit 40 entreprises de la région Auvergne-Rhône-Alpes et 2 000 salariés. Le secteur du service à la personne désigne l'ensemble des services effectués à domicile chez un particulier qui contribuent à lui simplifier la vie quotidienne mais également à développer un lien social de proximité (tâches ménagères, aide aux personnes âgées et handicapées, garde d'enfants, etc.).

L'association SAPRA intervient sur différentes problématiques que peuvent rencontrer les structures du secteur en termes de formation, recrutement, gestion des ressources humaines, contexte légal, etc.

Ainsi, les différents champs d'action de l'association sont les suivants :

- animer et représenter les structures de services à la personne du territoire auprès des pouvoirs publics,
- communiquer sur les métiers du service à la personne, participer à leur professionnalisation et valoriser leur image,
- apporter un conseil et une aide opérationnelle aux entreprises du secteur.

L'association SAPRA sollicite le soutien de la Métropole de Lyon pour l'organisation de la 6° édition des Trophées des services à la personne.

Organisé depuis 2013, cet événement est un concours inter-organismes ouvert à toutes les structures de services à la personne du territoire (entreprises et associations).

Cette manifestation, unique en France, permet chaque année à 450 candidats de concourir dans 3 catégories correspondant aux métiers des services à la personne (dépendance, intendance de maison et garde d'enfants). Après plusieurs mois d'épreuves écrites et pratiques, une dizaine de lauréats est récompensée dans ces différentes catégories au cours d'une soirée de prestige.

Les Trophées des services à la personne représentent une vraie opportunité de valoriser les compétences des salariés de la filière et la professionnalisation constante du secteur.

De nombreux acteurs économiques sont associés à cette initiative dont le Mouvement des entreprises de France (MEDEF), la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) ou encore des fédérations professionnelles (Fédération française de services à la personne et Fédération du service aux particuliers).

I - Objectifs

Les services à la personne connaissent un développement croissant sous les effets conjugués d'une demande importante de la population et d'incitations fiscales et sociales visant à favoriser le développement de l'emploi.

La Métropole est l'un des principaux partenaires des Trophées des services à la personne car il s'agit d'un événement majeur à vocation sociale et économique. Cette rencontre s'inscrit dans un objectif de développer une Métropole attractive et inclusive en capacité d'accompagner les personnes en insertion vers la mise en activité.

En effet, le programme de développement économique de la Métropole, adopté en 2016, est structuré autour de 4 ambitions : la Métropole fabricante, la Métropole apprenante, la Métropole attirante et la Métropole entraîante. Cette dernière implique de penser le développement économique dans une démarche du "faire ensemble", en incluant tous les acteurs de son territoire, avec une ambition de solidarité et d'intégration.

Ainsi, au regard de l'opportunité que représente cet événement de développer des passerelles entre le monde économique et les acteurs locaux de l'emploi et de l'insertion, la Métropole souhaite apporter son soutien à l'organisation de cette manifestation. Ce projet répond à la volonté de lier développement économique, emploi et insertion, pour assurer la cohésion sociale et territoriale de la Métropole tout en garantissant compétitivité et attractivité du territoire.

II - Programme d'actions pour 2018 et plan de financement prévisionnel

La 6^e édition des Trophées des services à la personne se tiendra le 15 mai 2018 au Radiant Bellevue, à Caluire et Cuire. À cette occasion, plus de 600 participants sont attendus pour cette soirée de remise de récompenses.

En amont de l'événement, plus de 50 structures proposeront à leurs salariés de s'inscrire à des épreuves de compétences basées sur le savoir-être, les techniques de travail et l'engagement. Ainsi, 450 salariés participeront à des épreuves écrites éliminatoires, 90 candidats seront en compétition pour les épreuves pratiques et 12 gagnants seront récompensés lors de la cérémonie finale.

Cette année, les organisateurs travailleront en lien étroit avec la direction de l'insertion et de l'emploi de la Métropole afin d'encourager les candidatures de bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) accompagnés par des acteurs locaux et ayant un projet professionnel orienté vers les métiers de services à la personne.

Budget prévisionnel 2018 :

Dépenses	Budget (montant en €)	Recettes	Budget (montant en €)
communication	11 800	frais d'inscription au concours pour les structures	19 000
logistique	12 500	Métropole de Lyon	13 000
soirée de remise des prix	37 700	Ville de Caluire et Cuire	10 000
		Région Auvergne-Rhône-Alpes	3 000
		Département du Rhône	1 000
		autres mécènes	16 000
TOTAL	62 000	TOTAL	62 000

Le budget global pour l'organisation de la manifestation en 2018 s'élève à 62 000 €. Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 13 000 € au profit de l'association SAPRA dans le cadre de l'organisation de l'édition 2018 des Trophées des services à la personne ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 13 000 € au profit de l'association Service à la personne Rhône-Alpes (SAPRA), pour l'organisation de la 6° édition des Trophées des services à la personne le 15 mai 2018,

b) la convention à passer entre la Métropole de Lyon et l'association SAPRA définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2018 - chapitre 65 - fonction 633 - opération n° 0P04O2637.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 20 mars 2018.